UNION DEMOCRATIQUE GUINDE

Solidarité - -Paix - Prospérité

# Communiqué

L'Union Détnocratique de Guinée (UDG) a pris note avec désespoir du contenu du décret lu le satnedi 14 juin 2025 à la télévision nationale portant création de la direction générale des élections au sein du ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation MATD chargée de la gestion du processus électoral en république de Guinée en dépit des textes administratifs et résolutions qui ont déjà prévus un organe de gestion.

Dans le décret 2021/0261/PRG/CNRD/du 30 décembre 2021 dont l'article I er porte « organisation et fonctionnement du MATD on peut lire est chargé d'appuyer l'organisation des élections ».

L'article 180 dudit décret dispose que « il est créé un organe technique indépendant chargé d'établir et mettre à jour le fichier électoral, préparer, organiser et superviser l'ensemble des consultations populaires en république de Guinée à savoir : referendum, élections locales, législatives et présidentielle.

Au vu du décret 0261 et des points 16 et 17 des résolutions issues du cadre de dialogue inclusif et inter-guinéen du 24 novembre au 21 décembre 2022 ainsi que des engagements solennels pris par les autorités du CNRD et des gouvernements successifs, une direction générale des élections créé et rattachée au MATD ne pourrait en aucun cas leur être substituée ni dans la lettre, ni dans l'esprit des textes.

Il faut préciser que dans l'avant-projet de la constitution de 2024, le CNT a recommandé également un organe indépendant à l'appui du point 17 des résolutions du cadre de dialogue inclusif concernant, les élections locales, législatives et présidentielle avec un observatoire composé des représentants des partis politiques et des organisations de la société civile

Des lors, pour que les résultats des élections soient acceptés par tous, les partis politiques et la société civile doivent pouvoir vérifier la régularité des opérations. Si le Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation agissait seul, sans consultation, cela créerait des suspicions de fraudes ou de

## UNION DEMOCRATIQUE GUINDE

Solidarité - Paix - Prospérité

manipulation, érodant la crédibilité du scrutin et risquant de provoquer des crises politiques.

Dans une démocratie, l'organisation des élections politiques est une tâche cruciale qui doit être effectuée de manière transparente et impartiale. Il est primordial que le MATD, qui est généralement chargé de la sécurité et de l'administration intérieure, ne prenne pas la responsabilité d'organiser des élections sans l'accord et la participation des partis politiques concernés.

En effet, une telle démarche pourrait nuire à la confiance des citoyens dans le processus électoral. Les partis politiques, étant les principaux acteurs dans une élection, doivent être inclus dans toutes les étapes du processus électoral pour garantir que leurs droits et intérêts soient protégés.

Pour que les élections soient perçues comme légitimes, il est nécessaire de mettre en place un organe indépendant et inclusif, composé de représentants des différents partis politiques, d'experts en matière d'élections et de membres de la société civile. Cet organe aurait pour mission de superviser l'ensemble du processus électoral, allant de la préparation des élections à la proclamation des résultats.

Ainsi, en garantissant la transparence et l'inclusivité, on favorise un climat de confiance et de légitimité, essentiel pour le bon fonctionnement de la démocratie. Les élections doivent refléter la volonté du peuple, et cela n'est possible que si tous les acteurs politiques sont pleinement impliqués dans leur organisation.

L'Union Démocratique de Guinée